



Motifs de la décision

Décret modifiant la taxe générale sur les activités polluantes pour les rubriques 1700 et 2797 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, liées à l'utilisation des substances radioactives

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable du 2 janvier 2014 au 23 janvier 2014 inclus et du 14 février 2014 au 6 mars 2014 inclus sur le projet de décret susmentionné. aucune contribution concernant ce projet de texte n'a été déposée sur le site de la consultation :

http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/modifications-de-la-taxe-generale-a308.html?id_rubrique=7

Une contribution concernait le projet de décret modifiant la nomenclature concernant les installations classées pour les rubriques 1700, 2797 et 2798. La prise en compte des observations formulées sont détaillées dans le document exposant les motifs de la décision correspondant à la consultation sur ce projet de texte. :

Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note des remarques reçues. Les observations ne concernent pas l'objet du projet de décret.

En conséquence, le texte n'a pas été modifié dans le cadre de cette consultation.